

Saint-Égrève

le journal

N° 268
JUN 2020



SORTIE DE CONFINEMENT

Une rentrée échelonnée

CITOYENNETÉ

Dimanche 28 juin

Second tour des élections municipales !

LE RAJASTHANI-RESTAURANT INDIEN



Plats à emporter - Viande Halal
Ouvert midi et soir du lundi au samedi
Tél. 09 54 06 67 34 • 06 15 34 37 35
40 avenue Général de Gaulle - 38120 Saint-Egrève
Tram E - Arrêt : La Pinea - St Robert

color'i

Votre magasin créatif sur Saint-Egrève

L'espace de toutes vos envies

Beaux-Arts Loisirs Créatifs
Encadrement Eveil Artistique

Lundi : 14h - 19h
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 10h - 12h30 / 14h - 19h
Samedi : 9h30 - 19h
8 rue René Cassin - 38120 Saint-Egrève - Tél. 04 38 02 18 18
www.colori-grenoble.fr




Gremeret
Jardins & Paysages
Rémi GREMERET
Artisan Jardinier Paysagiste
Tél. 06 73 49 58 26
remi.gremeret@hotmail.fr

Taille
Tonte
Débroussaillage
Désherbage
Plantations
Elagage
Abattage
Aménagement paysager
...

-10%
sur présentation
de ce journal



ECRAM
Le savoir-faire artisanal

QUALIBAT
RGE

DEVIS GRATUIT

Vitrage isolant Rénovation
Menuiserie PVC, ALU et BOIS
Fermeture de balcons - Volets roulants
Dépannage rapide à domicile

Tél. 04 76 75 46 88
29, rue des Glairaux - 38120 St Egrève - Fax 04 76 75 67 08

BAROISconcept



BAROISconcept

3, rue du Lac
Avenue de l'Île Brune
38120 St Egrève
04 76 47 11 56

Agencement
Cuisine
Décoration
Mobilier

Arts de la table
Électroménager
Possibilité de sur-mesure



atelier Alain Barois
Fabricant depuis 1981

Z.A. La Priola - St Egrève
04 76 75 77 37
06 80 84 23 53

REMERCIEMENTS

Du 17 mars au 11 mai, la France a connu un moment historique. Le confinement, mis en place pour lutter contre la pandémie liée à la propagation du coronavirus a duré 55 jours ! Durant cette parenthèse, la vie quotidienne des

Saint-Égrévois a été chamboulée. Pourtant, afin que chacun puisse traverser au mieux cette épreuve, nombreux sont ceux qui se sont mobilisés pour que la vie continue. C'est cet engagement de chacune et de chacun qui est ici salué ! Et

s'il est impossible de citer tous les Saint-Égrévois qui se sont impliqués durant ces mois et qui continuent aujourd'hui encore à s'engager pour les autres, la Ville tient à remercier tout particulièrement (et dans le désordre) :

LES PERSONNELS SOIGNANTS bien évidemment cela va sans dire !

SES AGENTS qui se sont mobilisés pour maintenir le service public.

LES ENSEIGNANTS qui se sont réinventés pour assurer, à distance, la continuité pédagogique avec leurs élèves.

LES COMMERÇANTS qui sont restés ouverts et qui ont su s'organiser pour accueillir les Saint-Égrévois dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Également ceux qui, ne pouvant recevoir du public, ont dans l'urgence mis en place des systèmes de vente alternatifs.

Les internautes qui ont pris le temps de mettre en place dans le monde virtuel des réseaux de solidarité bien concrets comme le groupe Facebook "S'entraider à Saint-Égrève".

LES RESTAURATEURS qui ont mitonné des repas à emporter pour remonter le moral de leurs clients...

LES PARTICULIERS qui par leurs gestes quotidiens ont aidé leurs voisins à faire leurs courses et celles et ceux qui se sont spontanément rapprochés du CCAS pour accompagner bénévolement des inconnus en ces temps hors du commun.

LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES (Association familiale, Petits frères des pauvres...) qui, en lien avec la Maison des solidarités et des familles, ont bénévolement soutenu les Saint-Égrévois les plus fragiles.

LES SAINT-ÉGRÉVOIS qui chaque soir à 20h applaudissaient, chantaient, jouaient de la musique ou même organisaient des spectacles sons et lumières.

LES COUTURIERS et COUTURIÈRES qui, avec l'aide des kits fournis par la Ville, ont fait marcher leur machine à coudre pour fabriquer 4 600 masques distribués aux Saint-Égrévois.

Et enfin, toutes celles et ceux qui ont mis un point d'honneur à respecter scrupuleusement le confinement afin d'entraver la propagation du virus.

Attention ! Le virus est toujours là alors restons tous mobilisés pour le faire reculer !



Le pôle reprend du service



Après le coup d'arrêt porté à ses activités, comme à celles du reste de la France, le pôle jeunesse a pu reprendre du service mardi 19 mai. Au lendemain de la reprise des cours au collège, l'équipement a rouvert ses portes et reçoit ses utilisateurs les après-midi, du mardi au vendredi, de 14h à 19h et à partir de 15h30 pour l'accueil

jeunesse. Nombre de personnes limité à 10, activités extérieures dans le patio privilégiées, port du masque obligatoire et gestes barrière n'entament pas la bonne humeur des participants. En plus de cet accueil, le pôle jeunesse a repris dès que possible ses activités de soutien scolaire pour les jeunes qui étaient déjà inscrits dans ce

dispositif de coup de pouce. "Nous avons essayé de l'étendre à d'autres utilisateurs" explique Yaëlle, l'une des animatrices. Cette aide aux devoirs est d'autant plus importante que plus de jeunes se sont retrouvés en difficulté à cause des études à distance... Mais si les activités

À noter : le programme des vacances d'été est disponible sur saint-egreve.fr / 04 76 56 59 80 / pole-jeunesse@mairie-st-egreve.fr

quotidiennes reprennent peu à peu au pôle jeunesse, la saison estivale qui approche est aussi dans tous les esprits. En effet si les séjours initialement programmés en Méditerranée ou ailleurs ont été annulés, les équipes se mobilisent pour organiser les semaines estivales de manière à proposer un maximum d'activités aux plus de 12 ans. "Ce sera de l'accueil à la journée. On va essayer de partir trois jours sur cinq à l'extérieur de Saint-Égrève pour participer à des activités qui fonctionnent de nouveau, comme de l'accrobranche, et proposer des animations au Patio les deux autres jours" explique encore Yaëlle qui rappelle que "les déplacements vont aussi être impactés par les mesures sanitaires puisqu'on ne pourra plus être que cinq dans le minibus du pôle". ■

Petite enfance, retour à la crèche !



12 mai : avec le début du processus de déconfinement, les crèches de Saint-Égrève ont rouvert leurs portes pour accueillir des jeunes enfants. Protocole sanitaire oblige, seuls dix d'entre eux peuvent être reçus simultanément dans

chaque établissement de la Ville. Formés et sensibilisés aux réflexes indispensables pour garantir la santé et le bien-être des tout-petits, les agents de la petite enfance sont mobilisés pour s'occuper des Saint-Égrévois de zéro à trois ans. ■

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES : Les inscriptions à l'accueil et à la restauration périscolaire pour septembre 2020 se font du 15 juin au 3 juillet sur saint-egreve.fr (ou exceptionnellement sur rendez-vous : 04 76 56 53 19)

Zapping du mois

MAI

Mardi
19



Aller à la rencontre

Deux mois de confinement, autant dire une éternité pour les jeunes Saint-Égrévois qui tous ne sont pas encore retournés au collège. Pour ne pas les laisser livrés à eux-mêmes toute la journée, les équipes du pôle jeunesse ont décidé d'aller à leur rencontre pour leur proposer de profiter de la réouverture et des animations du Patio.

Retour à l'école

Après deux mois passés à la maison, une partie des écoliers saint-égrévois ont pu retrouver leur classe, bien évidemment dans le strict respect des gestes barrière et du protocole sanitaire. À l'heure où nous écrivons ces lignes, près de 58% des enfants ont ainsi repris le chemin de l'école, allant de la grande section maternelle au CM2. Retour sur une rentrée pas comme les autres.



Avant le retour des enfants à l'école, les agents de la Ville ont mis en place des aménagements spécifiques afin de garantir la sécurité sanitaire de tous. Installation de barrières pour gérer les déplacements, nettoyage en profondeur des salles de classe, mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique et de savon ont précédé le retour en classe des élèves.

La création de nouvelles entrées différentes pour séparer les classes et la matérialisation au sol des distances de sécurité permettent aux enfants de conserver la distance physique nécessaire à la réussite de la sortie de confinement. Des aménagements qui, avec le port du masque généralisé pour les enseignants, ne manquent pas de donner une ambiance particulière à cette rentrée décidément pas comme les autres.



Bon réflexe ! Avant les cours, de sortir de la classe, d'y retourner... on se lave les mains afin de ne pas risquer de contracter ou de transmettre le virus ! Pour rappeler aux écoliers les bons gestes à garder en cette période, la Ville a édité des affiches à leur intention !



Des effectifs réduits dans les classes, qui accueillent au maximum 13 élèves, permettent de maintenir les distances durant les cours. Outre la sécurité sanitaire, gageons que cette organisation rend plus difficiles les bavardages et autres coups d'œil sur la copie des voisins...

Association familiale

La Ville et l'Association familiale ont travaillé conjointement pour offrir une nouvelle possibilité d'accueil des enfants pour les familles. Ainsi, jusqu'au 3 juillet, 60 d'entre-eux peuvent fréquenter les locaux de l'Espace Europe le lundi, mardi et jeudi dans le cadre du centre de loisirs de l'Association familiale. Une solution de garde proposée aux enfants de retour à l'école mais qui n'auraient pas de cours ce jour-là.

En savoir + : 04 76 75 27 57



Les cours étant réorganisés sur de simples demi journées, ce sont les équipes du périscolaire de la Ville qui prennent le relai en accueillant les enfants l'après-midi. Ce service d'accueil municipal est gratuit de 13h30 à 16h15 puis tarifié selon les conditions habituelles entre 16h15 et 17h30.

Soyons **vigilants**

Un petit papier qui traîne ce n'est pas grand chose... Et pourtant, mis bout à bout, ces petits papiers gras représentent, à Saint-Égrève, approximativement 30 m³ de déchets hebdomadaires. "En effet", confirme Xavier Damboradjian responsable du secteur des espaces verts de la Ville "c'est le volume que ramassent chaque semaine nos équipes chargées de la collecte des corbeilles installées sur les espaces publics. Ces déchets du quotidien sont composés de cartons de pizza, de papiers divers, de canettes ou de sacs contenant les déjections canines ramassées par quelques propriétaires consciencieux". Une activité qui mobilise six agents des espaces verts "deux

fois par semaine le lundi et le vendredi. Bien sûr les autres équipes des espaces verts ramassent les déchets qu'ils voient lors de leurs interventions habituelles et ceux de l'espace urbain font occasionnellement des tournées pour repérer et évacuer des encombrants déposés de manière illégale sur les voiries" précise encore l'agent municipal.

Depuis quelques temps, à ces déchets classiques s'ajoutent des masques jetables utilisés dans le cadre de la lutte contre le Covid 19. Un constat regrettable car ces équipements, potentiellement contaminés, doivent normalement être mis dans un sac en plastique fermé avant d'être jeté dans un sac poubelle, lui aussi fermé. ■



DÉGRADATION : Outre leur potentielle contamination, les masques, gants et lingettes peuvent mettre plusieurs centaines d'années à se dégrader dans l'environnement... Raison de plus pour les mettre à la poubelle !

260 C'est environ le nombre de corbeilles à papier disséminées sur les espaces publics saint-égrévois.

Mise en garde

Étant donné qu'il est impossible d'assurer un usage individuel et une désinfection systématique des aires de jeux pour enfants installées dans les parcs de la Ville ou sur les équipements de fitness des parcs de Rochepleine et de Fiancney, l'usage de ces derniers est fortement déconseillé. L'utilisation de ces équipements par les enfants relève de la responsabilité des parents ou des adultes les accompagnant.

Le point "Prises"



Depuis le 20 mai et jusqu'au 30 juin, le site dit des "Prises" est interdit d'accès par arrêté municipal. Cette interdiction temporaire a été mise en place afin de limiter les risques de "débordements" en ces lieux qui ne sont "ni aménagés, ni surveillés, ni aisément accessibles par les services de secours". Ainsi, durant cette période, le portail permettant de contrôler l'accès du chemin menant aux Prises est donc fermé. ■

À noter : en dehors de ces interdictions ponctuelles, le site est normalement accessible pour les promeneurs mais la baignade, dangereuse et non surveillée, y est interdite.

DÉCHÈTERIE : depuis le lundi 8 juin, l'ensemble des déchèteries métropolitaines sont rouvertes au public, aux horaires habituels et sans rendez-vous

De retour dans les parcs



Ouf, à partir du 11 mai dernier, date officielle de la sortie progressive du confinement, bon nombre d'espaces publics saint-égrévois interdits au public sont à nouveau accessibles. Ainsi, les parcs et jardins de la Ville peuvent accueillir des promeneurs ! Attention, les rassemblements restent limités à 10 personnes. ■

À noter : pour anticiper cette réouverture des parcs, ces derniers ont été entretenus autant que possible durant le confinement par les agents du secteur des espaces verts !

Des espaces sportifs ouverts

Bonne nouvelle pour les athlètes : les équipements sportifs à Saint-Égrève rouvrent les uns après les autres depuis la mi-mai. Parmi ces derniers, les plateaux d'enseignement physique et sportif installés à proximité des groupes scolaires peuvent à nouveau recevoir, sous conditions, les amateurs de sport de plein air. Sous condition car il faut toujours limiter leur fréquentation à des groupes de dix personnes maximum, et y respecter les règles de distanciation. "Chaque personne en situation de travail statique doit disposer de 4m², l'espacement latéral entre les sportifs ne doit pas être inférieur à 1,5m et la distance durant les déplacements actifs doit être de 10m. Bien sûr, il ne faut pas

installer de matériel collectif", préconise-t-on au service des sports de la Ville.

Les falaises d'escalade sont elles-aussi accessibles. Toutefois, les grimpeurs doivent être vigilants et bien se nettoyer les mains entre chaque essai ou longueur, à l'eau et au savon biodégradable quand cela est possible, sinon au gel hydro-alcoolique. "Il faut impérativement utiliser de la magnésie liquide qui contient de l'alcool, la poudre est à proscrire ! L'escalade de bloc est uniquement possible sur des blocs de faible hauteur avec des réceptions dégagées et ne nécessitant pas de parade. Chaque pratiquant doit utiliser uniquement son matériel personnel. ■



Zoom sur : les équipements du Sivom

Autre bonne nouvelle pour les sportifs : le Sivom du Néron annonce la réouverture à partir de la mi-juin de la piste d'athlétisme, du stade ainsi que tous ses équipements extérieurs. En outre, la halle Jean Balestas va aussi rouvrir ses portes mais les vestiaires et les douches ne seront pas accessibles. Des points d'eau doivent toutefois être mis à disposition pour permettre aux utilisateurs de se laver régulièrement les mains. La pratique sportive reste bien sûr soumise aux règles de distanciation mais les entraînements devraient pouvoir reprendre en accord avec les préconisations de chaque fédération sportive.

TENNIS : les terrains extérieurs de Fiancéy sont réouverts depuis la mi-mai

APRÈS L'EFFORT : après le sport, en rentrant à la maison il faut mettre sa tenue au lavage et laisser ses chaussures de sport dans l'entrée ou même dehors si possible. Et la douche est obligatoire (mais est-ce la peine de le préciser ?)

Vers une réouverture de la piscine des Mails



L'annonce du premier ministre le 28 mai dernier a sûrement fait plaisir à plus d'un nageur : les piscines sont autorisées à rouvrir depuis le 2 juin. À Saint-Égrève, c'est l'équipement des Mails qui devrait pouvoir accueillir à nouveau du public dès le 1^{er} juillet, tous les jours de 10h à 20h.

Attention toutefois, cette réouverture, coordonnée avec celles des autres piscines de l'agglomération, sera soumise à des règles très strictes et à un certain nombre de restrictions. Ainsi, si les bassins et les plages redeviennent accessibles, il faudra, hors de l'eau, respecter les distances de

sécurité et les gestes barrière ! Pour que cela soit faisable, la piscine ne pourra être fréquentée que par 50 personnes simultanément sur des créneaux d'une heure et demie. Pour profiter de la piscine, il faut donc impérativement penser à réserver par téléphone (prochainement disponible sur saint-egreve.fr).

Un sens unique de circulation doit aussi être mis en place et si les vestiaires et les douches seront accessibles à l'entrée de la piscine. Cependant, à la fin de la séance, les utilisateurs devront se changer sur les plages et ne pourront pas se doucher avant de sortir via le grand portail qui donne sur le parking de l'espace Visancourt. ■

À noter : les tarifs de la piscine restent les mêmes que ceux appliqués l'an dernier.

Planfay, des locaux tout frais



Après un arrêt du chantier durant le confinement, la Ville reprend les travaux d'aménagement des locaux associatifs de Planfay accolés à la caserne des pompiers. Pour rendre fonctionnel cet espace de rangement de 140 m², la commune le met aux normes de sécurité et y aménage quatre box de stockage qui pourront être utilisés par autant d'associations. Budget de l'opération : 100 000 € ■

De l'adiabatique à L'Unisson

Dans les semaines qui viennent, la Ville va lancer des travaux de mise en place d'un dispositif de régulation thermique. Le choix technique s'est porté sur un système "adiabatique", c'est-à-dire un système de vaporisation d'eau au niveau de la centrale de traitement d'air double flux qui permet de rafraîchir l'air "neuf" insufflé dans l'ensemble des locaux du conservatoire à rayonnement communal. Un équipement qui devrait permettre aux musiciens d'assurer le show sans mourir de chaud.

BOULODROME : cet été, la Ville va lancer des travaux de transformation d'un vestiaire du boulodrome couvert intercommunal en salle polyvalente. Coût de cette opération : 60 000€

(490 000 €

C'est le budget consacré par la Ville au projet d'extension-rénovation des locaux de la police municipale. Ces derniers vont être mis aux normes d'accessibilité

Tribunes libres

C'est parti ! Les travaux de rénovation et de restructuration des tribunes du complexe sportif Jean Balestas ont été lancés le 2 juin. Il faut dire que cet équipement de 1 200 m² réparti sur trois niveaux, créé en 1976 en avait bien besoin.

Après la requalification totale de la halle Jean Balestas il y a quelques années et la création de nouveaux vestiaires livrés en janvier dernier, c'est donc au tour des tribunes de bénéficier d'une mise aux dernières normes réglementaires. Quinze nouvelles places accessibles aux personnes à mobilité réduite vont être aménagées au deuxième et troisième niveau des gradins. Pour y accéder, un ascenseur va être installé sur la face arrière du bâtiment. Il desservira aussi deux étages de locaux associatifs grâce à la mise en place, au premier niveau, d'une coursive qui rejoindra les



350 m² dédiés au foyer et aux bureaux de l'USSE. Au rez-de-chaussée, les quatre vestiaires destinés aux joueurs et les deux autres exclusivement réservés aux arbitres doivent eux-aussi être rendus accessibles. Des améliorations fonctionnelles, pensées en concertation avec

les utilisateurs, sont aussi au programme. Ainsi, des espaces de rangement pour l'athlétisme et pour les Etaps ou encore des placards vont être remaniés et cloisonnés. Enfin ce chantier est naturellement l'occasion de réaliser des travaux d'amélioration éner-

gétique du bâtiment. Nouvelle chaudière, nouvelles menuiseries extérieures, isolation thermique, par l'extérieur et par l'intérieur... ces travaux permettront en outre de donner un "coup de jeune" à la façade orientée vers la rue des Brioux ! ■

(2 700 000 €

C'est le budget global consacré par la Ville au réaménagement des tribunes et des vestiaires du complexe sportif Jean Balestas.

Un référent Covid pour la future piscine

Pas simple d'organiser un chantier en temps de pandémie. Déjà qu'en temps normal la gestion des questions de sécurité sur un projet comme celui de la future piscine intercommunale est un véritable casse-tête, il faut, depuis trois mois, y ajouter des mesures de sécurité sanitaire drastique. Un travail tellement complexe que le Sivom du Néron a missionné un "référé Covid 19". "Depuis le 13 mars les coordinateurs sécurité et protection de la santé (CSPS) se sont retrouvés dans un contexte totalement inédit. Il a fallu travailler avec les grandes institutions et les acteurs du bâtiment et du génie civil pour retenir une trame commune sur laquelle s'appuyer dans un contexte qui n'a pas de référence dans le code du travail" explique Yves Lopez, CSPS de chez Dekra. Car il faut dire que si la loi d'urgence du 23 mars a débouché sur d'innombrables préconisations en matière de lutte contre la pandémie sur les



chantiers, elle n'a pas modifié le code du travail qui est la bible en matière de sécurité. Pour faire simple, ce référent Covid 19 intervient à deux niveaux. Si, avec tous les acteurs présents sur le chantier, Yves Lopez a travaillé à la conception des mesures de prévention contre le coronavirus, c'est Christophe Vialanex qui, chaque semaine, se rend sur le chantier "où il est

les yeux et les oreilles du maître d'ouvrage". Mise à niveau de la base de vie, interdiction absolue de la co-activité de différentes entreprises sur une même zone de chantier, sens de circulation imposé, surveillance des gestes barrière... les mesures à mettre en place et à faire respecter par l'ensemble des acteurs sont nombreuses. "Rien n'est parfait", explique Yves Lopez, "mais à

Saint-Égrève ça se passe très bien. Il faut dire que la maîtrise d'ouvrage (assurée par le bureau d'études de la Ville) maîtrise particulièrement bien les sujets de la sécurité, ce qui n'est pas si courant". Bien évidemment toutes ces mesures ont un coût pour les entreprises et pour le maître d'ouvrage puisque, de fait, le chantier ne peut plus avancer à plein régime. ■

AUTOMNE : confinement et chantier ralenti impliquent un retard d'au moins quatre mois pour la livraison de la future piscine qui ne serait réceptionnée qu'à l'automne prochain et qui devrait ouvrir au public le 17 janvier 2021

Fermeture du pont de Champeyrard

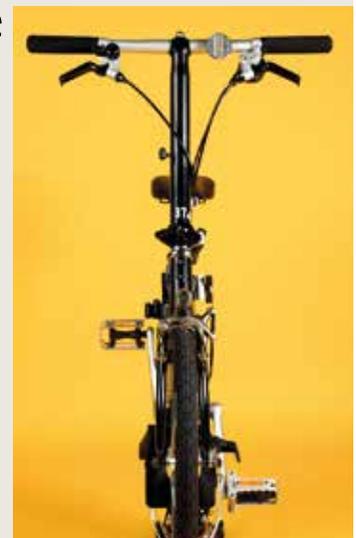


Après une pause forcée, les travaux engagés par Grenoble-Alpes Métropole pour réparer et conforter le pont de Champeyrard ont repris. Lancée le 10 février dernier, cette première phase de chantier sur l'ouvrage d'art, qui enjambe les voies SNCF, devrait se poursuivre pendant une dizaine de semaines. Pour permettre les interventions nécessaires, la circulation automobile est coupée sur l'ouvrage et une déviation est mise en place par la rue des Moutonnées. ■

À noter : une seconde phase de travaux est programmée pour débuter le 31 août prochain pour une durée de 11 semaines.

Métrovélo s'implante à Saint-Égrève

Location de vélo ou de consigne? Facile : jusqu'à présent il suffisait de se rendre dans l'une des agences Métrovélo (à Grenoble) afin de réaliser ces démarches. Mais en juin, ces démarches deviennent encore plus faciles puisque c'est carrément l'agence qui se déplace à Saint-Égrève au niveau du Pont de Vence où une agence temporaire s'implante. Après l'Éphémère, qui devrait accueillir les Saint-Égrévois chaque jeudi de juin, c'est ensuite le Totem, un conteneur maritime aménagé, qui devrait être installé du 29 juin au 10 juillet. L'occasion pour chacun de découvrir les vélos classiques ou cargos, élec-



triques, pliants, juniors, mini... que la Métropole propose à la location longue durée pour permettre à tous de bien vivre ses déplacements quotidiens ! ■

Opération textiles

Pour beaucoup, ces dernières semaines ont été l'occasion de faire du tri dans les placards. Ce grand nettoyage de printemps a été l'occasion de se débarrasser des vieux vêtements qui ne sont plus portés pour cause de lassitude ou parce qu'ils sont trop abîmés. Pour que ces déchets textiles ne soient pas gaspillés en vain, la Métropole mène une opération de collecte de textiles usagés jusqu'au 12 juillet. Un des 55 conteneurs de collecte mis en place sur le territoire métropolitain est installé temporairement aux abords de la MSF (rue de la Gare). L'occasion pour les Saint-Égrévois d'y déposer leurs vieilles fripes. "Tous les textiles collectés sont triés en fonction de leur état. 58,6 % seront donnés ou revendus par des boutiques

de seconde main en France ou bien à l'étranger, 32,6 % seront recyclés selon différents procédés et enfin, 8,8% seront utilisés comme combustibles ou valorisés en énergie." Tant qu'ils sont secs et correctement emballés dans un sac fermé, les habits et sous-vêtements, le linge de maison, les chaussures, les sacs et même les peluches, qu'ils soient usés ou en bon état, tous sont acceptés !

En temps normal les déchets textiles doivent être amenés à la déchèterie de Saint-Égrève. Mais les vêtements qui sont encore en bon état (et seulement eux !) peuvent eux être confiés à l'antenne locale du Secours Populaire qui les revend à prix modique pour financer des actions de solidarité. ■

En savoir + : 04 76 56 05 40 ou saint.egreve@spf38.org

Réouverture de L'Épice'riz



Après plus de deux mois de distribution gratuite de colis d'aide alimentaire spécialement aménagée pour cause de pan-

démie, les Saint-Égrévois qui en bénéficient vont retrouver leur Épice'riz dès le mercredi 17 juin ! Retour à la normale donc pour ce magasin à faibles coûts, tenu par les bénévoles de l'Association familiale et réservé aux ménages confrontés à une situation financière difficile. Ces derniers peuvent y choisir chaque semaine des produits provenant de la Banque alimentaire de l'Isère ou des fournisseurs locaux et les payer à hauteur de leurs revenus. ■

En savoir + : 04 76 56 53 47.

PARTICIPEZ : les volontaires sont les bienvenus pour prêter main forte aux actions de solidarité de l'Association familiale.

Festivités de Noël

Les Saint-Égrévois qui ont 70 ans cette année ou plus et qui ne se sont pas déjà inscrits sont conviés à se faire connaître du CCAS pour bénéficier des festivités de Noël. La date limite des inscriptions est fixée au 10 septembre prochain. En savoir + : 04 76 56 53 47



600 000 tonnes de textile, soit près de 10 kilos par an et par habitant, sont achetées chaque année par les ménages français.

(Ministère de la transition écologique et solidaire).

0 C'est le nombre de cas de Covid 19 recensé à la Maison du Lac. Un résultat qui mérite un grand coup de chapeau aux équipes de l'Ehpad de Saint-Égrève.

Zapping du mois

MAI

Mercredi
20



Réouverture du jardin partagé

Enfin ! Les membres du jardin partagé du CHAI ont repris le chemin de leur potager collectif. Beaucoup de travail et de plaisir en perspective pour les membres de cette initiative éco-durable mise en place par la MSF et l'association Vivre ensemble le handicap psychique VELHP.

Solidarité

Des masques pour tous !

Pour faire face à la sortie progressive du confinement et permettre aux Saint-Égrévois de prendre les transports en commun ou de se rendre dans certains commerces où leur port est obligatoire, la Ville de Saint-Égrève s'est efforcée de distribuer deux masques lavables par Saint-Égrévois. Cette distribution gratuite et échelonnée s'est déroulée à partir du 13 mai. Elle a tout d'abord concerné les 2 000 personnes fragiles identifiées par le CCAS avant d'être

généralisée à l'ensemble de la population. Pour ce faire il a fallu attendre la réception des 16 100 masques promis de longue date par la Région. Ainsi, vendredi 29 mai les mises sous pli et les premiers adressages (près de 1 000 foyers) ont pu commencer pour se poursuivre jusqu'au milieu du mois de juin. Certes, la distribution aura pris un peu de temps, mais les Saint-Égrévois de tous âges auront chacun été dotés de deux masques lavables. ■



4 600 masques ont été fabriqués par des bénévoles saint-égrévois à partir des kits distribués par la Ville.



Des équipes d'agents municipaux se préparent à apporter des masques aux personnes les plus fragiles.



Premières mises sous pli et premières distributions "grand public" par des agents et des élus de la Ville.

Registre canicule



Après un printemps particulièrement chaud, le mercure risque bien d'atteindre des sommets cet été. Une période d'autant plus difficile pour les personnes âgées, fragiles et isolées. Pour elles, le CCAS de Saint-Égrève met à nouveau en place le plan canicule. Les Saint-Égrévois qui le souhaitent

peuvent se faire inscrire sur un registre qui permettra aux agents de la Ville de prendre régulièrement contact avec eux lors des épisodes les plus chauds de l'été et de les accompagner pendant ces périodes. ■

En savoir + : 04 76 56 53 47.

MARIAGES : depuis le 2 juin, les mariages sont de nouveau autorisés. Les contraintes liées à la configuration de la salle du conseil qui accueille la cérémonie limitent le nombre de convives à environ 25 personnes assises

Passeports, la reprise

À compter du 1^{er} juillet, la prise de rendez-vous pour faire fabriquer son passeport sera de nouveau accessible en ligne sur saint-egreve.fr.

À noter : pour les urgences (et uniquement pour elles) il est possible de prendre rendez-vous par téléphone : 04 76 56 53 00



Élections municipales, deuxième ! (tour)



Reporté pour cause de pandémie mondiale, le deuxième tour des élections municipales françaises devrait finalement se dérouler le 28 juin prochain.

Explications.

A lors que la fermeture des restaurants, des cinémas et des écoles était annoncée, se déroulait malgré tout le premier tour des élections municipales. À Saint-Égrève, 4 596 électeurs se sont rendus aux urnes, soit une participation de 40.36%. À l'issue de cette journée, la liste Ensemble pour demain à Saint-Égrève, conduite par Laurent Amadiou a obtenu 49.28% des suffrages (soit 2 211 voix). Elle était suivie par la liste Proximité Saint-Égrève, menée par Benjamin Coiffard rassemblant 30.49% des votes (1 368 voix) et par Saint-Égrève avec vous naturellement, conduite par Emmanuel Roux avec 20.24% (908 voix). Comme aucune des trois listes n'a rassemblé

la majorité absolue des votes exprimés, Saint-Égrève fait donc partie des 4 922 communes françaises dans lesquelles un second tour doit être organisé afin de répartir les sièges du conseil municipal entre les différents candidats en lice. La liste menée par Emmanuel Roux s'étant retirée, le 28 juin les Saint-Égrévois auront ainsi à choisir entre deux listes.

Élection métropolitaine

Tout comme en 2014, c'est au suffrage universel direct que les électeurs désignent aussi leurs conseillers au sein de la structure intercommunale dont fait partie leur commune. Ainsi, en plus des conseillers municipaux, les Saint-Égrévois doivent voter pour les conseillers qui les représenteront à Grenoble-Alpes-Métropole (trois pour Saint-Égrève sur les 119 conseillers que compte la Métro). Les représentants de la Ville sont désignés par les électeurs en même temps que les conseillers municipaux puisque sur leur bulletin, outre les 33 noms des listes candidates à l'élection municipale, sont indiqués les noms des élus amenés à siéger à La Métro. ■

Un scrutin sous haute surveillance sanitaire



S'appuyant sur l'avis du conseil scientifique COVID-19 et après avoir consulté les responsables politiques, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé que le second tour des élections municipales sera organisé le 28 juin. Initialement programmé pour le 22 mars dernier, ce scrutin, qui doit permettre de départager les candidats en ballottage à l'issue du premier tour du 15 mars, est cependant toujours inféodé à la condition sanitaire. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement est toujours susceptible d'annuler cette date en cas d'une éventuelle reprise de la circulation du virus.

En Isère, la circulation du coronavirus semblerait avoir été moins rapide que dans d'autres départements français, mais quoi qu'il en soit, "des mesures très strictes avaient déjà été prises à l'occasion du premier tour, et elles le seront encore plus le 28 juin", affirme Jean-François Compe qui dirige le service population de la Ville et qui précise qu'en "plus des masques, des gants, des mesures de distanciation physique et de la mise à disposition dans tous les bureaux de vote de gel hydro-alcoolique en suffisance, la Ville sera encore plus attentive pour le second tour ! Nous allons mettre en place de nouveaux dispositifs pour garantir la sécurité sanitaire de tous". Des vitres en plexiglass et des visières de protection sont notamment prévues pour tous les membres du bureau de vote et pour les scrutateurs. ■

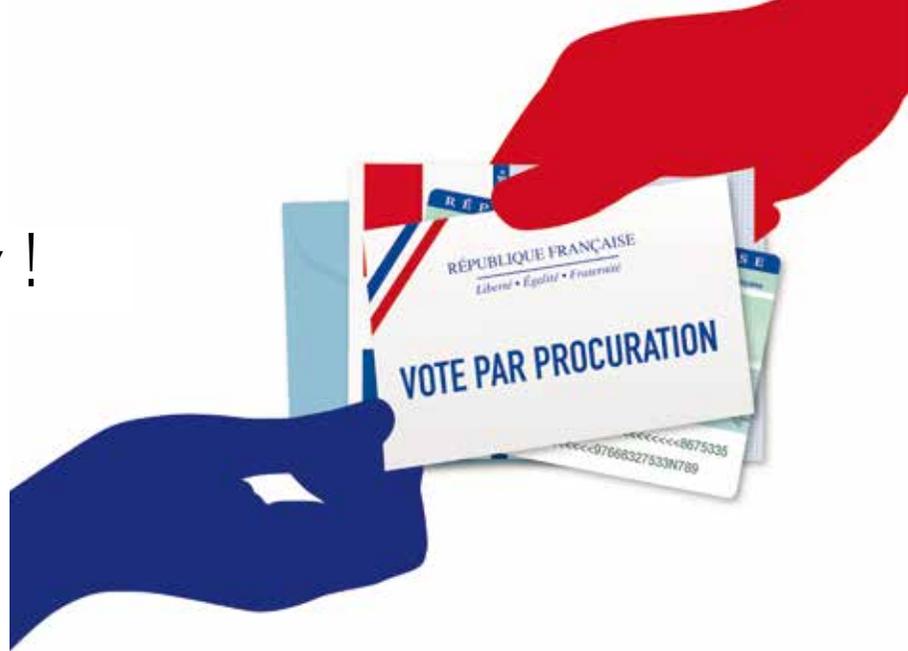
PROTECTION : pour accéder au bureau de vote, chaque électeur devra porter un masque de protection

Procuration, pensez-y !

Les personnes ne pouvant pas se déplacer ou être présentes dans la commune pour participer au scrutin du 28 juin ont la possibilité de voter par procuration en confiant un mandat à un autre électeur inscrit à Saint-Égrève. Ce dispositif permet donc à une personne absente (le mandant) de choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir à sa place son devoir civique.

Attention : il est conseillé de réaliser ces démarches suffisamment tôt avant le jour J pour que la procuration puisse être acheminée en mairie. Une demande de procuration peut être effectuée dans un commissariat de police, une

gendarmerie ou dans un tribunal d'instance de son lieu de domiciliation ou de travail. Il faut être muni d'une pièce d'identité et du formulaire de vote par procuration (il peut être obtenu au guichet de la gendarmerie mais est aussi téléchargeable en ligne sur www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do). Pour sa part, le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et bien sûr être inscrit dans la même commune que le mandant. Attention, c'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration à son nom et ce dernier ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.



Exceptionnellement et pour cause de sécurité sanitaire, un électeur pourrait éventuellement être porteur de deux procurations contre une seule en temps normal (information à suivre sur saint-egreve.fr). Pratique : à Saint-Égrève, les procurations se font auprès

de la gendarmerie (rue des peupliers, 04 76 75 30 93) et peuvent être établies tout au long de l'année. ■

À noter : les procurations établies initialement pour le 22 mars restent valables pour le 28 juin.

Assesseurs et scrutateurs : participez !



Envie de s'engager ? De participer à la vie démocratique de sa commune ? Facile : pour les élections en plus de se déplacer pour se rendre aux urnes, chacun peut s'impliquer dans le bon déroulement de ce moment citoyen ! En effet, les Saint-Égrévois qui le souhaitent peuvent participer au bon déroulement des journées électorales en étant notamment assesseurs dans l'un des bureaux de vote de la commune. Au nombre de deux par bureau, les assesseurs sont des bénévoles qui assistent le président durant le scrutin. Ils participent à vérifier l'identité des électeurs, leur inscription sur les listes électorales... Ces personnes sont généralement désignées par les candidats. Toutefois, lorsque les

candidats ne désignent pas d'assesseurs en nombre suffisant, c'est le maire qui désigne des personnes pour la bonne tenue des bureaux de vote. Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de Saint-Égrève peuvent être assesseur désigné par le maire.

Pour ce faire, il suffit simplement de s'adresser au cabinet du maire au 04 76 56 53 41, qui établit une sorte de liste complémentaire pour le cas où le nombre d'assesseurs ne serait pas suffisant. De plus, il est aussi possible de participer au dépouillement des bulletins le soir après le vote en tant que scrutateur en se faisant connaître auprès du président du bureau de vote le jour des élections. ■

Le saviez-vous ?

Il semblerait, d'après une étude réalisée par des épidémiologistes et statisticiens publiée dans le Monde, que la tenue du premier tour n'aurait pas accéléré la propagation de la pandémie. Cependant, cette étude ne nie pas le fait que des contaminations aient pu se faire ce jour-là. Un nouvel avis du conseil scientifique est attendu autour du 13 juin. S'il devait estimer que les conditions ne sont plus satisfaisantes pour que le vote puisse avoir lieu, le scrutin devrait de nouveau être reporté et les électeurs devraient alors voter "au plus tard en janvier 2021" pour le premier et le second tour des municipales. Affaire à suivre !

Pratique : les pièces qui marchent

La liste des pièces d'identité acceptables pour voter est longue. De la carte nationale d'identité (valable ou périmée depuis moins de cinq ans) au permis de chasser (en cours de validité) avec photographie en passant par la carte vitale avec photographie ou le permis de conduire (en cours de validité). Les possibilités sont très nombreuses.

Le cinéma, c'est reparti !

À l'arrêt complet depuis le 13 mars, le cinéma de La Vence Scène est désormais sur les "starting-blocks" depuis l'annonce de la réouverture des salles programmée pour le 22 juin prochain.

Bien évidemment, les salles ne rouvriront pas comme c'était le cas avant la période de confinement et des règles sanitaires seront mises en place pour écarter les risques de contamination. Limitation de la jauge avec un espacement entre chaque groupe, marquage au sol afin de garder les distances physiques, horaires de projection décalés entre les salles et gestion des circulations avec entrée et sortie différentes seront mises en place. Les masques sont obligatoires jusqu'à l'installation dans les sièges, mais ils pourront être retirés durant la projection du film. Quelques films n'ont pas pu rester à l'affiche aussi



© Bertrand Bodin

Si le cinéma revient, il faudra y appliquer des règles de distanciation pendant les séances

longtemps que prévu à cause de la fermeture soudaine des salles, c'est pourquoi, certains d'entre eux vont ressortir afin que tout le monde puisse en profiter. Il devrait donc être possible de voir "De Gaulle" de

Gabriel Le Bomin, ou encore "La bonne épouse" de Martin Pruvost... mais des nouveautés seront aussi au programme ! Un programme à découvrir sur lavencescene.saint-egreve.fr. Il ne reste plus aux cinéphiles qu'à

réserver leurs places en ligne (un bon plan pour éviter l'attente en billetterie) à compter de cette date afin de profiter d'un maximum de séances de cinéma avant la fermeture estivale de la structure du 29 juillet au 11 août. ■

ARNAQUE : une fausse page Facebook a proposé aux internautes de gagner des places de cinéma. Il s'agit d'une arnaque ! Attention, les informations officielles ne peuvent émaner que de la page Facebook de la ville, du site saint-egreve.fr ou lavencescene.saint-egreve.fr. Restez vigilants !

Prêts à emporter



RENDRE DES DOCUMENTS : le retour des documents se fait par les boîtes retour extérieures sur les trois sites de la bibliothèque : Barnave, Rochepleine et Fiancéy. Ils sont ensuite mis dix jours en quarantaine, nettoyés avant d'être retirés du compte lecteur puis remis en circulation

Dans l'attente de pouvoir rouvrir les portes au public, la bibliothèque a mis en place un nouveau service de "prêts à emporter". Destiné à tous les Saint-Égrévois, ce dernier propose d'emprunter des documents pour huit semaines en toute sécurité. Pour cela, les modalités sont simples, il suffit de consulter le catalogue en ligne sur www.bibliotheque.saint-egreve.fr et de lister les documents souhaités. Ensuite, il suffit de réserver ses documents sur bibliotheque@mairie-st-egreve.fr, ou par téléphone, en indiquant ses nom, prénom, numéro d'abonné ainsi que la liste des documents souhaités. Après réception, chaque demande est traitée dans un

délai maximum de 72h. Les documents sont mis de côté et pré-enregistrés sur la carte du lecteur qui dispose de huit jours pour retirer ses emprunts à la bibliothèque Barnave. À noter, les permanences de retrait des documents sont organisées les mardis et vendredis de 17h à 19h, ou encore le samedi de 10h à 13h. Les mardis et vendredis de 16h à 17h sont réservés aux publics fragiles. Enfin, les personnes qui n'ont pas d'accès internet, qui ont besoin d'un conseil personnalisé ou qui ne sont pas encore adhérentes peuvent bien sûr appeler les bibliothécaires au 04 38 75 04 63 de 9h à 12h du mardi au vendredi. ■

Abonnez-vous !



Lors de la saison culturelle 2019-2020, 14 des 16 spectacles de la saison culturelle de La Vence Scène affichaient "complet". Pour ne pas se casser le nez sur un guichet fermé et être sûr d'assister aux soirées de son choix, le mieux est encore de s'abonner ! Ça tombe bien : dès le 1^{er} juillet, il sera possible de le faire sur le site Internet de La Vence Scène ou en billetterie et ce jusqu'au 15 juillet. C'est pratique et ça permet de faire des économies !

Passé ce délai, il faudra patienter jusqu'au 19 août pour pouvoir acheter des places. ■

À noter : il sera alors possible de s'abonner par téléphone.

Spectacles reportés

Malgré l'annonce du Premier Ministre le 28 mai d'une réouverture possible des salles de spectacles, ce ne sera pas le cas à La Vence Scène. En effet, durant le confinement, le service culturel s'est organisé pour replanifier les spectacles initialement prévus entre le 17 mars et le 11 juin. Les billets pour les dates initiales restent valables pour les dates de report. Néanmoins, si vous souhaitez vous faire rembourser les billets, contactez La Vence Scène avant le 25 juin 2020, date limite des remboursements.

Pour rappel : GUS Illusionniste, proposé par RPO, est reporté au 13 octobre 2020 ; Le Médecin malgré lui au 25 septembre 2020 ; Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive au 9 octobre 2020 ; Glaucos au 6 novembre 2020 et le spectacle de Jérémy Ferrari, initialement programmé le 11 juin, est reporté au 6 mai 2021.

Regard sur la saison 2020-2021

La fermeture de La Vence Scène n'a pas empêché les agents du service culturel de travailler sur la prochaine saison culturelle 2020-2021. Une fois de plus la programmation sera riche et diversifiée et surtout ouverte à tous ! Cirque, théâtre, danse, musique jeune public, humour, cabaret... il y en aura pour tous les goûts. Alors même que les conditions d'accueil restent à ce jour encore inconnues, cela n'empêchera pas la culture de battre son plein avec une ouverture de saison programmée le 15 septembre. 16 spectacles sont ainsi proposés. Parmi eux on retrouvera notamment "Mother of Pearl" par Éric Séva Quintet dans le cadre du Grenoble jazz festival,



un concert de Renan Luce ou encore un soirée déjantée par The Gag Fathers...

Un programmation bourrée de surprises à découvrir dans le détail prochainement. ■

Reprise des cours à L'Unisson



Les cours n'ont jamais vraiment cessé à L'Unisson : une continuité pédagogique a été organisée à distance pour les cours instrumentaux et des ressources numériques ont été mises à disposition pour les

cours collectifs. Cela a été possible grâce à l'imagination des professeurs et la bonne volonté des élèves (et de leurs parents !). Depuis le 8 juin, les artistes ont retrouvé le plaisir de la musique "live" dans les salles

du conservatoire de musique, dans un premier temps avec la reprise des cours individuels instrumentaux et de quelques cours collectifs, comme des combos ou des cours de formation musicale jazz. Bien sûr, l'organisation générale du bâtiment a été revue pour permettre la reprise dans les meilleures conditions sanitaire d'accueil et conforme aux préconisations du Ministère de la Culture.

Inscriptions 2020-2021

Les dépôts des demandes d'inscription des nouveaux élèves auront lieu vendredi 26 et samedi 27 juin ainsi que mardi 1^{er} et mercredi 2 septembre sur rendez-vous au 04 76 75 48 63.

Nouveauté : l'heure et le jour de dépôt n'auront pas d'incidence sur l'inscription. En cas de forte demande, il sera procédé à un tirage au sort.. ■

En savoir + : saint-egreve.fr

Don du sang, des mesures adaptées

web+



le parcours d'un donneur est plus long et cela peut générer un regroupement de personnes à l'entrée et des files d'attente interminables". Une perspective qui ne correspond pas aux préconisations sanitaires actuellement en vigueur.

Ainsi, pour éviter de trop grandes concentrations de personnes, les donneurs peuvent s'inscrire sur www.resadon.fr. Pratique et facile, il suffit ensuite d'aller dans le menu liste des collectes puis de taper le code du département ou du canton (38 donc pour Saint-Égrève) pour accéder à la collecte de son choix et choisir son heure de rendez-vous. ■

Mardi 30 juin de 8h30 à 19h45, l'Établissement Français du Sang revient à l'hôtel de Ville de Saint-Égrève pour y organiser une collecte. Comme à l'accoutumé, tous les donneurs de 18 à 70 ans sont attendus pour cette journée solidaire. Mais, situation sanitaire oblige, l'EFS met en place un

certain nombre de mesures spéciales pour organiser la collecte dans les meilleures conditions de sécurité et réduire les délais d'attente, en proposant une collecte sur rendez-vous. En effet, les responsables de l'EFS indiquent que "l'application des mesures barrière et de distanciation font que

(370

C'est, en 2019, le nombre de dons de sang réalisés à Saint-Égrève lors des quatre collectes organisées à l'hôtel de ville. Un chiffre en retrait par rapport à la moyenne annuelle.

LE SAVIEZ VOUS ? pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 70 ans, être en bonne santé et peser plus de 50kg. Les dons des personnes de plus de 60 ans sont soumis à l'appréciation du médecin de l'EFS

Bien vivre à La Monta

L'association Bien vivre à la Monta sollicite les habitants du quartier afin qu'ils apportent leurs suggestions et propositions pouvant enrichir et améliorer la vie à la Monta. Vous souhaitez vous investir ? Vous avez des idées ? Prenez contact avec Madame Gaubert au 09 61 60 11 73, Olga Hernandez au 06 62 49 07 55 ou sur bienvivrealamonta@gmail.com

SALLES ASSOCIATIVES : les salles associatives restent fermées au publics au moins jusqu'au 30 juin. Seuls les réunions de moins de 10 personnes sont à ce jour autorisées

L'ÉTÉ AU PÔLE JEUNESSE : les inscriptions pour les activités estivales du pôle commencent mercredi 17 juin. Une plaquette de présentation éditée pour l'occasion est disponible sur saint-egreve.fr

L'équipe d'A Vence Théâtre se renouvelle !

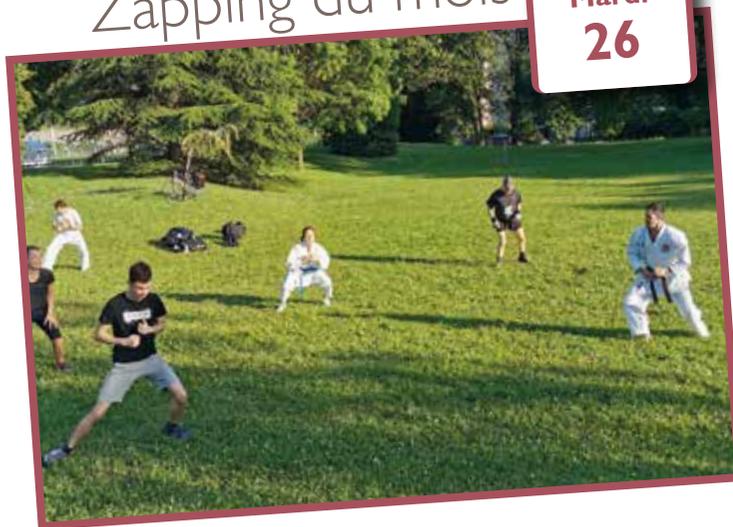
L'association de théâtre amateur propose des ateliers pour adultes et jeunes à partir de 8 ans. Dès la rentrée de septembre prochain, Florence Jaussaud assurera les ateliers de théâtre enfants et adultes, les mercredis. Elle sera présente lors de la journée des Associations en fête.

En savoir + : avencetheatre@gmail.com ou sur avence.cdutheatre.fr

Zapping du mois

MAI

Mardi
26



Reprise des activités

Alors que les espaces sportifs étaient encore fermés, certaines associations ont repris malgré tout le chemin de l'entraînement. C'est notamment le cas pour la section USSE Karaté qui réalise désormais des séances en plein air, dans le respect des distanciations physiques et avec un groupe de moins de dix personnes. Les karatékas investissent, depuis le 26 mai, le parc Marius Camet deux fois par semaine et partagent leur passion commune en toute sécurité.

expression politique

Groupe

Priorité Saint-Égrève

Aux urnes citoyens : l'après covid-19 doit aussi passer par un sursaut démocratique

Après trois mois d'incertitudes et de rebondissements scientifiques comme organisationnels, tous les voyants sont au vert pour que les Français se rendent aux urnes le 28 juin prochain. Saint-Égrève fait partie des communes concernées par un second tour et c'est l'occasion pour les habitants de s'exprimer sur l'avenir de la ville.

L'épisode du covid-19 doit aussi nous rappeler que nous devons agir et nous impliquer sur les questions d'organisation de notre société et de nos institutions. La sécurité sanitaire est depuis longtemps au 1^{er} plan et elle est aujourd'hui renforcée dans les préoccupations des décideurs publics. De la même manière, la Ville a tout mis en œuvre pour garantir la protection de tous au sein des bureaux de vote. Ces mesures vont permettre aux citoyens de s'exprimer plus massivement pour leurs élus locaux et ne pas faire gagner le taux d'abstention, signe d'échec démocratique.

Au 1^{er} tour, près de 6 Saint-Égrévois sur 10 ne s'étaient pas exprimés et cela n'est jamais une satisfaction. Gageons que le recul de l'épidémie, les mesures barrière prises (masques dans les bureaux de vote, distanciation physique, vitres séparatrices, gel hydro-alcoolique et désinfection du matériel de vote) et surtout l'envie de choisir ses représentants pour les six années à venir auront raison de cette anomalie abstentionniste du 15 mars dernier.

Cette crise du covid-19 aura donc marqué les esprits et les modes de fonctionnement. Nous ne savons pas si *"plus rien ne sera jamais comme avant"* mais nous savons par contre que le rôle des élus locaux a été renforcé et que plus que jamais la solidarité entre les individus est cruciale. Nous avons vu combien il était important de revenir à des occupations proches de nous, comme la santé ou l'entraide, l'emploi local ou l'alimentation en circuit-court. Ne perdons jamais de vue l'essentiel !

Nous vous souhaitons un bel été.

contact@priorite-saintegreve.fr

Groupe

Saint-Égrève Autrement

Renvoyer nos enfants à l'école ? Sortir, retourner dans les restaurants et les bars ? Partir en vacances ? ... 1^{ère} partie

Autant de questions que chacun se posait ces dernières semaines et qui sont le constat d'un avant et d'un après



COVID-19. Dorénavant nous devons passer du monde des "certitudes" caractérisées par l'illusion que l'on pouvait tout maîtriser avec un risque zéro, à celui des "incertitudes" de ce monde d'après.

En effet, il nous faut bien reconnaître que, de la certitude, il ne peut plus y en avoir. Si l'on peut raisonnablement espérer la mise au point à terme de vaccins et de médicaments efficaces contre le nouveau virus, nous rentrons forcément aujourd'hui dans une période de transition vers une multitude de situations inconnues. Nous pouvons dès lors accepter cette période et, en même temps, s'en saisir pour penser demain, pour avancer positivement et progresser dans notre rapport avec le monde et avec les autres. C'est en fait ce qui se passe déjà : chacun peut observer autour de lui des changements importants de points de vue qui induisent des changements de comportements. Ici et là, des formes d'adaptation voient le jour, de la résilience diffuse, de la créativité émerge dans tous les domaines, un nouveau paradigme se dessine. Ce sont ces réactions positives, même imprégnées de craintes et de doutes, qui nous permettront de faire face pendant cette période de transition.

Il s'agit tout à la fois de *"lâcher prise"* pour dominer nos craintes et de nous montrer créatifs et solidaires dans ce *"nouveau monde"* que nous avons à construire.

F. Charavin, JM Puech, H Belrhali
hassan.belrhali.ps@gmail.com

Groupe

Ecologie, Solidarité, Citoyenneté

Renvoyer nos enfants à l'école ? Sortir, retourner dans les restaurants et les bars ? Partir en vacances ? ... 2^{ème} partie



Celles et ceux qui sont pour le *"oui, il faut déconfiner rapidement"*, avec des arguments tels que : *"il faut y aller, pour notre moral, pour notre*

liberté, pour la reprise de l'économie..." ont raison. Ce sont probablement des personnes de nature adaptable, souples, dotées d'une certaine résilience ou, tout simplement qui se sentent de taille à relever un défi sans avoir de certitudes.

Celles et ceux qui sont pour le *"non, il faut attendre encore"*, avec la volonté de maîtriser le plus grand nombre d'éléments possibles, tout en reconnaissant tous les arguments précédents, ont également raison. Sans doute, réagissent-ils par rapport à un besoin de maîtrise sans faille qui correspond à leur nature.

En aucun cas, on ne pourra imposer des changements d'attitudes si radicalement différentes. L'exiger risquerait d'être contre-productif. Aussi, serait-il probablement judicieux d'accepter ces deux approches et de composer avec elles, en avançant de manière pragmatique. Le personnel de santé a relevé un défi monumental malgré un manque criant de moyens durant la crise sanitaire, souvent face à la mort, bien plus directement que la sensation que nous avons à présent de cette Epée de Damoclès.

En ce qui concerne l'école, ces positions sont d'actualité. Des parents souhaitent que leurs enfants retournent en classe, d'autres non. Les enseignants dans leur majorité souhaitent retrouver leurs élèves, d'autres ne le peuvent pas pour des raisons de santé notamment.

L. Amadiou, B. Ruef, E. Bruyant
groupe.ecosol@orange.fr

Groupe

Pour une gauche authentique à Saint-Égrève

Renvoyer nos enfants à l'école ? Sortir, retourner dans les restaurants et les bars ? Partir en vacances ? ... 3^{ème} partie



Faut-il attendre d'être prêts à 100 %, dans la mesure où nous transitons vers un monde d'après qui ne répondra plus à nos habitudes et certitudes d'avant ? Jouir à nouveau de la vie, sortir, retrouver les amis, ne seront pas des bonheurs durables sans reconstruction sociale. Celle-ci sera de la responsabilité des élus locaux et nationaux, mais aussi de celle de chaque citoyen.ne.

L'occasion nous est donnée de réorienter les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et axés sur le rétablissement des grands équilibres écologiques. Tout en respectant le plus strictement possible les mesures de confinement, les mobilisations citoyennes doivent dès à présent déployer des solidarités locales avec les plus touchés et pousser les pouvoirs publics à une réponse démocratique, sociale et écologique à la crise.

Le dé-confinement ne doit pas être juste une étape de remise en marche de l'économie en faisant attention aux mesures de sécurité ou en saupoudrant la crise d'aides ponctuelles : c'est toute la société qui doit se rassembler pour construire LE futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral.

"Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain", Ambroise Croizat, père de la Sécurité Sociale.

Sylvie Guinand, Front de Gauche - PCF
<https://gaucheauthentiquestegreve.wordpress.com/>

GARDONS LES BONS RÉFLEXES !

Coude toujours !



GARDONS LES BONS RÉFLEXES !

On tient la distance physique



GARDONS LES BONS RÉFLEXES !

Si moi j'y arrive, vous aussi !



GARDONS LES BONS RÉFLEXES !

Ouah ! il sait même pas mettre son masque !



Aslan

Travaux de maçonnerie :
piscine, carrelage, faïence,
mur, enduit, dalle, pavé...

Siret : 483837480RM38

06.98.77.28.86 Saint Egreve



V. BAPST Opticiens conseil

Visite sur rendez-vous à :
optiqueduneron@krys.com

Passage limité en magasin

Services de livraison
sur rendez-vous

2^e Paire • Tiers payant
Parking Gratuit

Veillez à respecter
les règles de
distanciation sociale.

Prenez soin de
vous et des autres.

☎ **04 76 75 61 18**

Centre Cial Les Charmettes

Krys

Vous aimez
vous aimer

96% ⁽¹⁾ DE NOS NOUVEAUX CLIENTS SONT SATISFAITS DE LEUR CONSEILLER

Rejoindre la banque qui appartient à ses clients n'a jamais été aussi facile.

Crédit Mutuel

Saint-Égrève

5 rue de la Contamine – 38120 Saint-Égrève

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,7 millions de clients-sociétaires.

(1) Étude réalisée par internet auprès de 7134 nouveaux clients du Crédit Mutuel en 2016. Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Tailbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr. Crédit photo: Gettyimages.

À ST-ÉGRÈVE
Secteur Mairie

RÉSIDENCE
HAUT DE GAMME



- DERNIÈRES DISPONIBILITÉS - T4
- Résidence à taille humaine, nichée au cœur d'un espace paisible, verdoyant et résidentiel
- Espaces de vie confortables et lumineux prolongés par de belles terrasses orientées plein sud

Gilles
TRIGNAT
RESIDENCES

04 76 15 21 21

trignat.fr